

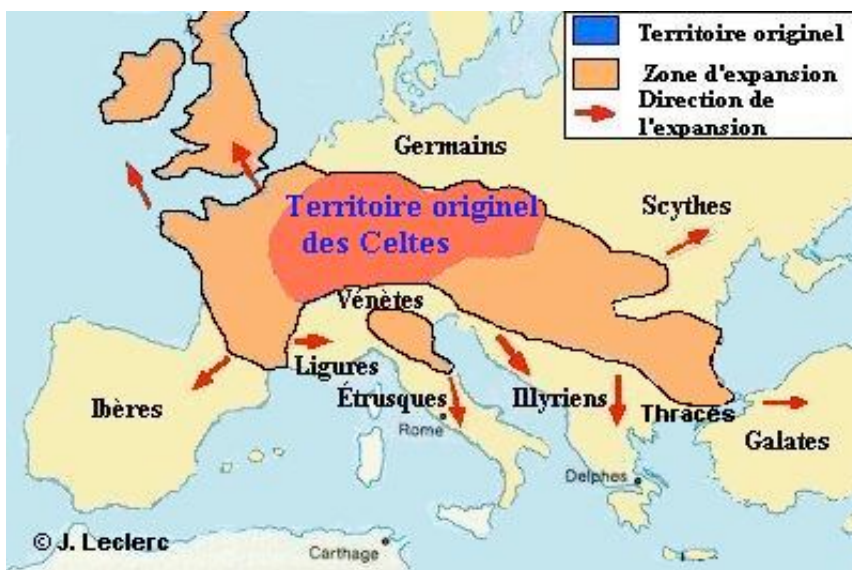
Plan

- 1) Les préalables
- 2) L'ancien français (IX^e - XIII^e siècle)
- 3) Le moyen français (XIV^e et XV^e siècles) et la Renaissance (XVI^e siècle)
- 4) Le français moderne : de 1600 à nos jours
 - Le français du Grand Siècle et des Lumières
 - La Révolution française (1789-1870)
 - Le français contemporain
- 5) Le français et l'anglais: de «vieux compagnons de route»

Les préalables historiques

Des vestiges archéologiques attestent la présence d'êtres humains sur le territoire de la France il y a plus d'un million d'années. Mais l'histoire, telle qu'on la connaît, commença avec les Celtes, ces tribus guerrières qui avaient envahi l'Europe occidentale entre le V^e siècle avant notre ère et le début des conquêtes romaines.

Les ancêtres gaulois



À partir du V^e siècle avant notre ère, les populations celtiques, venues probablement de la région du Danube, s'implantèrent en Europe occidentale jusqu'en Espagne et en Italie du Nord (prise de Rome en 387), ce qui inclut le territoire actuel de la France, que les Romains appelèrent **Gallia** (la **Gaule**). Chez les Grecs, on désignait les Gaulois par les termes *Gallos* (Γάλλος) et *Galatès* (Γαλάτης), lequel a donné en français *Galate*.

À partir du III^e siècle avant notre ère, les Celtes s'installèrent dans toute la Gaule et imposèrent sans difficulté leur autorité aux populations autochtones, dont le niveau de développement semblait inférieur. Les historiens, à l'instar des

Romains, utilisèrent l'appellation de «Gaulois» pour caractériser ces nouvelles populations installées à cette période entre le Rhin et l'océan Atlantique.

Regroupés dans des villages fortifiés, ces agriculteurs-soldats vivaient au sein de tribus organisées dans une société divisée en plusieurs classes. Les Gaulois entrèrent en contact avec le monde méditerranéen, alors que les Grecs commençaient à explorer l'ouest de la Méditerranée à partir du VII^e siècle avant notre ère, établissant une colonie à Marseille (600 avant notre ère) et faisant du commerce avec l'intérieur du pays par la vallée du Rhône. Les peuples gaulois, au nombre de 10 millions, étaient très nombreux. En voici une liste incomplète, avec des dénominations latines:

Abrincates, Aduatuques, Alingaves, Alauduni, Albici, Albigenses, Alesaciones, Allobroges, Ambarres Ambiani, Ambibares, Ambiliates, Ambivarètes, Andecamulenses, Andes, Aquitains, Arecomices, Armoriques, Arvernes, Atrébates, Aulerques, Auscii, Bellicenses, Bellovaques, Bigeri (ou Bigerriones), Bituriges, Bledontici, Brannovices, Brigani, Britons

(Bretons), Burgondés, Cadurques, Caeroesi, Calètes, Carnutes, Cassitérides, Catalauni, Cattes, Caturiges, Cavares, Cennomans, Centrones, Ceutrons, Chalbici, Cocosates, Commones, Condruses, Consoranni, Convenae, Coriosolites, Diablinthes, Éburons, Ebuovices, Elusates, Elyséens, Epomandui, Esuviens (ou Esubii), Francs, Gabales, Galates, Garocelli, Garites, Garumni, Geidumni, Geloni, Gentiles, Graiocèles, Helvètes, Helvii, Heleuterii, Isarci, Lactorates, Lémovices, Lètes, Leuques, Lexovii, Lingons, Mandubiens, Marcomans, Médiomatriques, Meduli, Meldi, Meminiens, Menapiens, Morins, Nerviens, Nitiobriges (ou Nitiobroges), Osismes, Parisii (Parisii ou Paris), Petrocorii, Pictons (ou Pictaves), Preciani, Remii (Reims), Ruthènes, Sagii, Salyens, Santons, Sarmates, Segni, Segusiaves, Ségusiens, Senons, Sentri, Séquanés, Setuci, Setucii, Sibutzates, Suessiones, Suèves, Tarbelli (Tarbelles), Tarusates, Trévires, Triboques, Tricasses, Tricastins, Turons, Uceni, Unelli, Usipètes, Vasates, Vascones, Védiantii, Vélocasses, Vellaunes, Vellaves, Vénasques, Venètes, Vergunes, Veromanduens, Veroduniens, Vertacomitori, Viducasses, Vocates, Voconces, Volques, Vosegus.

Les Gaulois parlaient une grande variété de langues celtes ([famille indo-européenne](#)) qui sont aujourd'hui toutes disparues. Retenons que la langue gauloise n'était pas uniforme, elle variait plus ou moins selon les territoires. Pour que le gaulois soit uniforme, il aurait d'abord fallu que les Gaulois fussent politiquement unifiés, ce qui n'était guère le cas. De village en village, les Gaulois du Nord se comprenaient, par exemple, entre les Morins, les Atrébates, les Ambiens et les Nerviens; il en était ainsi au sud entre les Vasates, les Satiates, les Tarbelles, les Ausques, mais un Ambrien du Nord ne pouvait pas communiquer avec un Tarbelle du Sud. De plus, aucune des langues celtes actuelles (breton, gallois, irlandais, écossais, etc.) ne provient de celles parlées par les Gaulois : on sait que la langue bretonne parlée en France fut introduite au V^e siècle de notre ère par une partie des Celtes de Grande-Bretagne, qui avaient fui sur le continent, plus précisément en Armorique, un territoire appelé «Bretagne» par opposition à la «Grande-Bretagne». Pour terminer sur la langue des Gaulois et des Celtes en général, utilisons le témoignage de Jules César dans *La guerre des Gaules*, (Livre I):

L'ensemble de la Gaule est divisé en trois parties : l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par le peuple qui, dans sa langue, se nomme Celte, et, dans la nôtre, Gaulois. **Tous ces peuples diffèrent entre eux par le langage, les coutumes, les lois.** Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne et la Seine. Les Belges sont les plus braves de tous ces peuples, parce qu'ils restent tout à fait étrangers à la politesse et à la civilisation de la province romaine, et que les marchands, allant rarement chez eux, ne leur portent point ce qui contribue à énerver le courage : d'ailleurs, voisins des Germains qui habitent au-delà du Rhin, ils sont continuellement en guerre avec eux. Par la même raison, les Helvètes surpassent aussi en valeur les autres Gaulois ; car ils engagent contre les Germains des luttes presque journalières, soit qu'ils les repoussent de leur propre territoire, soit qu'ils envahissent celui de leurs ennemis. Le pays habité, comme nous l'avons dit, par les Gaulois, commence au Rhône, et est borné par la Garonne, l'océan et les frontières des Belges ; du côté des Séquanés et des Helvètes, il va jusqu'au Rhin ; il est situé au nord. Celui des Belges commence à l'extrême frontière de la Gaule, et est borné par la partie inférieure du Rhin ; il regarde le Nord et l'Orient. L'Aquitaine s'étend de la Garonne aux Pyrénées, et à cette partie de l'océan qui baigne les côtes d'Espagne ; elle est entre le Couchant et le Nord.

La langue gauloise, qui préférait la tradition orale par les druides, n'a été que très peu écrite. Lorsque les Gaulois ont eu recours à l'écriture, ils ont utilisé l'alphabet grec, qui fut connu, dès le VII^e siècle avant notre ère, grâce à l'influence de la ville de Marseille (*Massalia* en grec, *Massilia* en latin). Les druides eux-mêmes utilisèrent l'écriture grecque dans le domaine profane, car il ne leur était pas permis de transcrire autrement les textes sacrés.

Les Romains distinguaient la Gaule transalpine (ou lyonnaise, ou ultérieure) parce que située au-delà des Alpes, de la Gaule cisalpine (Italie du Nord). À la veille de la conquête romaine, aucune différence nette, sauf la langue et la culture, n'existait entre le «monde gaulois» (celtique) et le «monde germanique».

L'occupation romaine

Entre 58 et 50 avant notre ère, Jules César envahit la Gaule toute entière. Cette dernière recouvrait alors la France, la Suisse, la Belgique et l'Allemagne occidentale. Si la conquête romaine fut rapide au plan militaire (malgré la révolte de Vercingétorix), elle fut beaucoup plus lente au plan de la civilisation. Les Romains implantèrent partout leur système administratif et transformèrent profondément les peuples conquis. Ils n'imposèrent pas vraiment le latin aux vaincus; ils ignorèrent simplement les langues «barbares» et s'organisèrent pour que le latin devienne indispensable.

- Le latin comme langue de la promotion sociale

Les personnes qui aspiraient à la citoyenneté romaine de plein droit durent adopter les habitudes, le genre de vie, la religion et la langue de Rome. Telles étaient les conditions pour bénéficier de tous les avantages de la citoyenneté romaine, indispensables à qui voulait gravir les échelons de la hiérarchie sociale. La monnaie romaine s'imposa dans tout l'Empire; les compagnies financières gèrent l'administration romaine, en employant uniquement le latin. Un nombre incroyable de percepteurs et d'employés subalternes étaient nécessaires: les «indigènes» gaulois qui voulaient accéder à des postes apprenaient le latin. L'armée constituait un autre puissant moyen de latinisation. Les vaincus devaient payer un lourd tribut aux Romains en fournissant d'importants effectifs militaires, qui étaient commandés en latin.

La fondation d'écoles latines privilégia l'écriture et l'alphabet romain, ce qui nuisit considérablement à la tradition orale gauloise qui ne put résister à la puissante langue latine. La langue véhiculaire de la noblesse gauloise ne pouvait être que le latin ou le grec: la civilisation grecque brillait depuis des siècles dans le bassin méditerranéen, alors que la civilisation romaine exerçait déjà son influence depuis plus d'un siècle. La religion romaine devint officielle et, dès le I^{er} siècle de notre ère, les druides n'avaient plus leur place dans la société gallo-romaine. Vers la fin du V^e siècle, la christianisation de la Gaule sera complète.

En guise de récompense pour services rendus, de nombreux Romains recevaient des terres gratuites. Les colonies de peuplement romaines furent importantes parce qu'elles contribuèrent à propager le latin jusque dans les campagnes. De plus, les Romains construisirent un vaste réseau routier fait de chaussées dallées, ce qui permettait d'atteindre rapidement les régions les plus reculées de l'Empire. Ces routes servaient au transport des troupes militaires, des marchandises et des messageries de la poste impériale, mais c'était aussi un autre moyen efficace de propager le latin.

Toute la Gaule connut une longue période de bilinguisme latino-celtique, qui commença dans les villes pour gagner lentement les campagnes. Au V^e siècle, l'unilinguisme latin était atteint, et les langues gauloises toutes disparues. Seules les ethnies vassales associées à la défense de l'Empire purent conserver leur langue: les Gallois en Grande-Bretagne, les Basques en Espagne, les Berbères en Afrique, les Arméniens, les Albanais et les Juifs en Orient. Avant de s'éteindre, le gaulois avait transmis au latin quelque 150 mots (qui passeront ensuite au français); il s'agit de termes désignant des végétaux (flore), des animaux (faune), des objets relatifs à l'agriculture ou à la vie quotidienne: par exemple, *alouette* (< *alauda*), *bouleau* (< *betulus*), *cervoise* (< *cervesia*), *druide* (< *druida*), *lieue* (< *leuga*), *arpent* (< *arepennis*), *char* (< *carru*), *barde* (< *bard*), *chêne* (< *cassanus*), *mouton* (< *multo*), *sapin* (< *sappus*), *valet* (< *vasso*), etc.

- L'émergence du latin populaire

Il ne faudrait pas croire que c'est le latin de César et de Cicéron qui s'était imposé et parlé au V^e siècle. Il s'agissait du latin parlé à l'origine par les fonctionnaires, les soldats, les colons romains et les populations autochtones assimilées. Cette variété de latin se différençia peu à peu du latin classique du premier siècle. Parallèlement à cette langue classique réservée à l'aristocratie et aux écoles, il s'était développé un latin populaire dont les colorations régionales devinrent très importantes en raison des contacts entre vainqueurs et vaincus.

Progressivement, ce latin très modifié et populaire fut même employé par les clercs et les scribes pour la rédaction des actes publics et d'une foule de documents religieux ou civils. En fait, après l'effondrement de la gigantesque structure impériale, le latin populaire allait triompher définitivement du latin dit classique.

En raison de la loi de réadaptation au milieu, la langue latine populaire parlée dans les différentes provinces de Rome se morcela peu à peu suivant des conditions politiques sociales et géographiques particulières. Dans les régions très éloignées de Rome, comme le nord de la Gaule, et dans celles où il y avait contact avec des populations germaniques, il se développa une forme de latin parlé encore plus différente.

Le début des grandes invasions germaniques

En 375, se produisit ce que des historiens ont appelé «le choc des **Huns**» contre les Ostrogoths germaniques, qui vivaient au nord de la mer Noire entre le Danube et le Dniepr (Ukraine). C'est cette année de 375 que l'on considère comme marquant le début des grandes invasions et le commencement de la dislocation de l'Empire romain. Ce que les Romains appelaient les «invasions barbares» était appelé par ces derniers les *Völkerwanderungen*, c'est-à-dire la «migration des peuples».

Du point de vue linguistique, ces invasions peuvent être décrites comme des phénomènes d'expansion linguistique où s'affrontèrent des langues au dynamisme variable. Goths, Ostrogoths, Wisigoths, Vandales, Francs, Saxons, Burgondes, Alamans, etc., se butèrent les uns aux autres d'un coin à l'autre de l'Europe et se déversèrent sur l'Empire romain d'Occident. À la fin du V^e siècle, l'Empire romain d'Occident avait disparu, laissant la place à la fondation de plusieurs empires germaniques.



Les **Francs** prirent le nord de la Gaule et de la Germanie, tandis que les **Wisigoths** occupèrent l'Espagne et le sud de la Gaule; les **Angles** et les **Saxons** traversèrent en Grande-Bretagne après avoir chassé les Celtes en Armorique (l'actuelle Bretagne française); les **Burgondes** envahirent le centre-ouest de la Gaule (Bourgogne, Savoie, Suisse romande actuelle); les **Alamans** furent refoulés en Helvétie (Suisse), les **Suèves** en Galice (Espagne), alors que les **Vandales** conquièrent les côtes du nord de l'Afrique et se rendirent maîtres de la mer par l'occupation des Baléares, de la Corse et de la Sardaigne.

En cette fin du V^e siècle, l'Empire romain d'Occident se trouvait morcelé en une dizaine de royaumes germaniques. Mais la plupart de ces royaumes ne purent constituer d'États durables, à l'exception de ceux des Francs et des Anglo-Saxons. Néanmoins, ces invasions germaniques ont contribué à bâtir l'Europe moderne, notamment en raison de certains rois francs, dont Clovis, qui fondera le Royaume franc et imposera le catholicisme, et Charles I^{er} des Carolingiens, mieux connu sous le nom de **Charlemagne**.

Du point de vue linguistique, l'effondrement de l'Empire romain d'Occident accéléra le processus de morcellement du latin populaire, amorcé dès le II^e siècle. Au VII^e siècle, la situation linguistique était devenue extrêmement complexe dans l'ancien Empire romain: les langues germaniques étaient indispensables aux populations qui voulaient exercer une fonction politique, puisque tous les rois ne parlaient que l'une ou l'autre de ces langues; le latin n'était plus utilisé que pour les écrits; le peuple, lui, avait remplacé l'ancien latin populaire par une nouvelle langue: le roman aux différentes variétés, qui deviendra plus tard le français, l'occitan, le catalan, etc.

Dans le cas particulier de la Gaule, les langues issues du latin se modifièrent davantage qu'ailleurs (Italie et Espagne) en raison des contacts fréquents avec les langues germaniques, notamment le francique, qui devint la langue véhiculaire de l'aristocratie franque.

La période romane

Étant donné que les contacts entre les régions et les divers royaumes wisigoth, ostrogoth, burgonde, alaman, vandale, etc., étaient devenus très rares, les divergences linguistiques s'accrochèrent de plus en plus et donnèrent naissance à des idiomes romans distincts. La *lingua romana rustica*, ou «langue romane rustique», parlée dans le nord de la Gaule (royaume des Francs), restait différente de celle parlée dans le sud du pays (royaume des Wisigoths) et de celle parlée en Italie (royaume des Ostrogoths) ou en Dacie (royaume des Gépides, aujourd'hui la Roumanie), etc. Tout le système du latin parlé populaire se trouva modifié en passant au roman (dérivé du mot *romain*), qui se fragmenta en différentes variantes selon les régions.

Pendant que le latin écrit restait intact, les langues parlées, qui allaient devenir le français, l'italien, l'espagnol, le catalan, etc., se formaient lentement. C'est en ce sens qu'on parle des langues romanes: issues du latin, elles se sont distinguées de plus en plus pour devenir distinctes, tout en conservant de nombreux éléments communs. Mais quelque 400 à 500 ans séparèrent le latin populaire du IV^e siècle au premier texte français (XI^e siècle).

- La suprématie franque et la fragmentation dialectale

Au cours des VI^e et VII^e siècles, les royaumes germaniques s'affaiblirent: les Ostrogoths furent conquis par les Romains d'Orient, puis par les Lombards; les Wisigoths éliminèrent les Suèves avant d'être exterminés à leur tour par les Francs au nord et par les Arabes en Espagne; les Vandales subirent le même sort en Afrique du Nord et les survivants furent islamisés. Finalement, les Francs sortirent grands vainqueurs de ces affrontements en soumettant presque toute l'Europe romanisée à l'autorité de quelques monarques germaniques.

Clovis, le roi des Francs (ou *rex francorum*), battit le dernier représentant romain à Soisson en 486; il étendit ses États de la Loire jusqu'au Rhin, puis se convertit au catholicisme et reçut ainsi l'appui de ses

sujets gallo-romans. Il fut le premier roi à parler le **francique**, une situation qui ne cessera qu'en 987 avec l'avènement de Hugues Capet. Avec Clovis, commença la dynastie des Mérovingiens (< de *Mérovée*, le 3^e roi franc, qui aurait vaincu Attila en 451). Parmi les langues germaniques (le wisigoth, le burgonde, l'alaman et le francique) qui furent parlées en France, c'est le francique qui laissa le plus de trace dans le français en y laissant de nombreux mots (plus de 500). Toutefois, le nombre insignifiant des Francs (environ 5 %) par rapport à la population gallo-romane interdit aux vainqueurs d'imposer le francique à tout le pays.

La population gallo-romane, pour sa part, parlait de qu'on appelait à l'époque la **langue romane rustique**, qui variait de forme selon les régions. Dans toute la Gaule, se développèrent une multitude de parlers romans régionaux, subdivisés en dialectes, dont tous sont issus du latin (hormis le breton, l'alsacien, le flamand, le francique et le basque). Mais les Francs donnèrent aux parlers romans de nouvelles tendances linguistiques en raison de leur accent nordique et de leur système phonétique, ce qui portait les Francs à prononcer les voyelles romanes beaucoup plus fortement que ne le faisaient les populations autochtones.

- La germanisation des parlers romans

Les langues germaniques ont influencé les langues romanes, mais elles n'ont pu les assimiler. En cette époque de Charlemagne, l'aristocratie franque pratiqua un bilinguisme francique-roman pendant quelques siècles avant d'adopter la langue des vaincus. Quelques rares populations situées près de la frontière linguistique des langues romanes et des langues germaniques conservèrent leur langue francique, mais la plupart des Francs finirent par s'assimiler: les deux tiers de la France actuelle occupent une aire exclusivement romane (sauf le Nord-Est flamand, francique et alsacien, la Bretagne au nord-ouest et le Pays basque au sud). Pendant que l'aristocratie franque parlait le francique, elle réussit à germaniser profondément les parlers gallo-romans, dont celui qui deviendra plus tard le français. Les historiens de la langue affirment que le français ne doit au francique que quelques centaines de mots — exactement 544, selon la linguiste Henriette Walter, soit 13 % de tous les mots étrangers introduits dans le français —, notamment dans le vocabulaire de la guerre, de l'ornementation, de la nourriture, de l'agriculture, etc., sans oublier les adjectifs de couleurs (*bleu, gris, brun, blanc, blond, fauve*, etc.) et de quantité (*guère, trop*, etc.). En réalité, c'est beaucoup, compte tenu de la masse lexicale plus faible à l'époque.

Mais ce n'est pas tout! La cohabitation linguistique du francique et du roman rustique entraîna également des changements profonds d'ordre phonétique, morphologique et syntaxique. Par exemple, au point de vue phonétique, mentionnons l'introduction du [w] germanique qui fut traité comme le [v] latin pour devenir une gutturale comme dans *guerre* (< francique *werra*), tandis que *vastare* passait à *wastare* puis à *gâter, vespa* à *wespa* puis à *guêpe*. Des mots latins comme *huit* (< *octo*), *huis* (< *ostium*, d'où *huissier*), *hermine* (< *arminia*), *huître* (< *ostrea*), etc., doivent leur [h] initial à une ancienne prononciation germanique utilisée dans des mots comme *hache, hotte, huche, haillons, hangar, héron, hareng*, etc. Quelques diphtongaisons nouvelles sont aussi imputables à une influence germanique. Au point de vue morphologique, les finales *-and, -ard, -aud, -ais, -er* et *-ier* sont d'origine francique, sans oublier un assez grand nombre de verbes en *-ir* du type *choisir, jaillir, blanchir*, etc. Soulignons que l'influence germanique s'exerça considérablement sur les noms de lieux (Criquebeuf, Elbeuf, Caudebec, Honfleur, Trouville, etc.) ou de personnes. Enfin, la syntaxe germanique fut également assez importante, comme l'atteste le fait de faire placer le sujet après le verbe lorsqu'un complément ou un adverbe précède celui-ci. Par exemple, l'ordre des mots dans la phrase *l'endemain manda le duc son conseil* est d'influence germanique; en français d'aujourd'hui, on dirait : *Le duc appela le lendemain son conseil*.

Tous ces faits illustrent que la germanisation de la «langue romane rustique» fut considérable au point où les langues d'oïl prendront des aspects très différents des autres langues issues du latin, notamment au sud où les langues occitanes (ainsi que l'italien, le catalan, l'espagnol, le portugais, etc.) sont restées plus près du latin que le français. En fait, le français deviendra la langue la plus germanisée de toutes les langues romanes (alors que l'anglais sera la plus romanisée des langues germaniques). Enfin, quelques 400 000 Français du nord-ouest de la France parlent encore aujourd'hui une langue francique: par exemple, le francique lorrain (ou francique de Lorraine) demeure un vestige linguistique des Francs qui ont fondé la France.

Dans la langue écrite, le **latin** poursuivit sa dominance et demeura très vivant. Non seulement les clercs et les lettrés copièrent massivement les classiques latins, mais il les pillèrent littéralement. C'est pourquoi des centaines de mots latins furent empruntés par les Gallo-Romans, eux qui parlaient la langue romane rustique, mais n'écrivaient qu'en latin d'Église. C'était un peu comme chez les scientifiques d'aujourd'hui qui parlent leur langue maternelle (français, allemand, chinois, hindi, etc.) tout en écrivant en anglais.

L'ancien français (IX^e - XIII^e siècle)

La dislocation de l'Empire de Charlemagne entraîna un grand nombre de conséquences qui eurent des

La dislocation de l'Empire de Charlemagne entraîna un grand nombre de conséquences qui eurent des incidences sur la langue: règne de la féodalité qui morcela l'autorité royale; invasion des Normands en Angleterre, en France et en Italie; ère des croisades, qui fit découvrir l'Orient; toute-puissance de l'Église de Rome, qui assujettit le monde chrétien. La société médiévale refléta un monde dans lequel l'information était rare, les communications difficiles et les échanges limités. C'est dans ce cadre peu favorable que naquit la langue française.

La «langue du roy»

Dans de telles conditions, les divergences qui existaient déjà entre les parlers locaux se développèrent et s'affermirent. Tous les villages et toutes les villes développèrent leur parler distinct: la langue romane évolua partout librement, sans contrainte. Ce que nous appelons l'**ancien français** correspondait à un certain nombre de variétés linguistiques essentiellement orales, hétérogènes géographiquement, non normalisées et non codifiées, comme c'était le cas pour la langue anglaise.



Carte reproduite avec l'aimable autorisation de [M. Mikael Parkvall](#) de l'**Institutionen för lingvistik, Université de Stockholm**.

Les dialectes français se multiplièrent et se divisèrent en trois grands ensembles assez nettement individualisés, comme on les retrouve encore aujourd'hui (voir la carte de la France dialectale ci-dessus): les langues d'oïl au nord, les langues d'oc au sud, le franco-provençal en Franche-Comté, en Savoie, au Val-d'Aoste (Italie) et dans l'actuelle Suisse romande.

Au X^e siècle, le français, que l'on associe souvent au francien, n'occupait encore qu'une base territoriale étroite parmi les **langues d'oïl** (voir le mot **francien** sur la carte): il n'était parlé que dans les régions de Paris et d'Orléans, par les couches supérieures de la population. Les rois de France, pour leur part, parlaient encore le francique (une langue germanique). Les **langues d'oc** du Sud correspondaient à la partie de la Gaule la plus profondément romanisée, qui n'a pas fait partie du domaine des Francs, mais a été soumise un temps à la domination wisigothe, laquelle n'a toutefois pas laissé de traces directes dans la langue française. Quant aux **langues franco-provençales**, elles correspondaient plus ou moins à des anciennes possessions des Burgondes, puis de l'empereur du Saint Empire romain germanique. À cette époque, les gens du peuple étaient tous unilingues et parlaient l'un ou l'autre des 600 ou 700 langues en usage en France. Seuls les lettrés écrivaient en latin d'Église et communiquaient entre eux par cette langue.

En 987, Hugues Capet fut élu et couronné roi de France; c'était le premier souverain à ne savoir s'exprimer qu'en langue vernaculaire romane, c'est-à-dire en «français». La dynastie des Capétiens réussit à renforcer l'autorité royale et entreprit la tâche d'agrandir ses domaines. Mais ce n'est qu'en 1119 que le roi Louis VI (qui régna de 1108 à 1137) se proclama, dans une lettre au pape Calixte II, «roi de la France», non plus «roi des Francs», et «fils particulier de l'Église romaine». C'est le premier texte où il est fait référence au mot **France**. D'où le mot **français**.

En réalité, c'est le mot écrit **françois** et prononcé [franswè] qui existait à l'époque, le mot *francien* ayant été créé en 1889 par le philologue Gaston Paris pour faire référence au français de l'Île-de-France du XIII^e siècle, par opposition au picard, au normand, au bourguignon, au poitevin, etc. Qu'on l'appelle *francien*, *français* ou *françois*, la langue de l'Île-de-France n'était encore pas très répandue et n'était parlée que dans cette petite région (*voir la carte ci-dessus*). Il s'agissait d'un ancien français commun, distinct du latin des clercs et de l'usage dialectal des Français de l'époque.

L'aristocratie, les clercs, les juristes et la bourgeoisie commencèrent à utiliser ce français. Lorsque Louis IX (appelé aujourd'hui saint Louis) accéda au trône (1226-1270), l'unification linguistique était en partie gagnée et la prépondérance du français définitivement assurée. Après de nombreuses victoires militaires royales, le français remplaça progressivement les autres langues d'oïl (orléanais, champenois, angevin, bourbonnais, gallo, picard, etc.) et s'infiltra dans les principales villes du Sud. À la fin de son règne, Louis IX avait assuré un prestige certain à sa langue que l'on appela désormais le **français**.

L'état de l'ancien français

Sur le plan phonétique, le français du XIII^e siècle constituait un système extrêmement complexe, notamment en ce qui concerne les voyelles; on en dénombrait 33 au total: soit 9 orales, 5 nasales, 11 diphtongues orales, 5 diphtongues nasales et 3 triphongues. Du côté des consonnes, l'ancien français vit apparaître trois affriquées: [ts] comme dans *cent* prononcé *tcent*, [dz] comme dans *jambe* prononcé *dzjambè*, [tch] comme dans *cheval* prononcé *tcheval*. Il est difficile de se faire une idée de ce qu'était, au XIII^e siècle, la prononciation complexe de l'ancien français. En guise d'exemple, prenons ce vers tiré de la *Chanson de Roland*:

Ancien français (prononciation)	des peaux de chievres blanches [dés péawss de tchièvress blan-ntchess]
Français moderne (prononciation)	des peaux de chèvres blanches [dé po t'chèvr' blanch]

À cette époque, l'écriture était essentiellement **phonétique**: toutes les lettres se prononçaient, y compris les e «muets» d'aujourd'hui et les -s du pluriel. Par rapport à la prononciation actuelle [dé po t'chèvr' blanch], on disait donc alors en prononçant toutes les lettres : [dés péawss de tchièvress blan-ntchess]. Ces cinq mots donnaient alors 26 articulations contre 13 aujourd'hui, car, entre autres, on ne prononce plus les -s du pluriel, ni on n'utilise de triphongues (p. ex., *peaux*). C'est donc une langue qui paraîtrait un peu «rude» à plus d'une oreille contemporaine, sans compter la truculence verbale courante à l'époque.

Sur le plan de la **grammaire** (morpho-syntaxe), l'ancien français conservait encore sa déclinaison à deux cas et l'ordre des mots demeurait assez libre dans la phrase, généralement simple et brève. Néanmoins, cette langue restait encore assez près du latin d'origine. Pour ce qui est de l'orthographe, elle n'était point encore fixée, mais elle restait très calquée sur les graphies latines.

Dans le **vocabulaire**, l'ancien français comptait un fonds important de mots romans populaires, quelques centaines de mots occitans, un millier de mots germaniques et quelques dizaines de mots d'origine arabe. La masse du vocabulaire était encore puisée dans le latin, avec des adaptations phonétiques.

Bien que le français ne fût pas encore une langue officielle imposée, il était utilisé comme **langue véhiculaire** par les couches supérieures de la population et par l'armée royale qui, lors des croisades, le porta en Italie, en Espagne, à Chypre, en Syrie et à Jérusalem. Au cours du XII^e siècle, on commença à utiliser le français à l'écrit, particulièrement dans l'administration royale, qui l'employait parallèlement au latin. Comme on le constate, au fur et à mesure que s'affermissait l'autorité royale et la centralisation du pouvoir, la langue du roi de France gagnait du terrain, particulièrement sur les autres langues d'oïl. Mais, pour quelques siècles encore, le latin gardera ses prérogatives à l'écrit et dans les écoles.

Les langues parlées en France

Dans la France de cette époque, les locuteurs du pays parlaient un grand nombre de langues. Généralement, ils ignoraient le latin d'Église, à moins d'être instruits, ce qui était rare. Ils ignoraient également le français, sauf dans la région de l'Île-de-France. Pour résumer rapidement la situation linguistique, on peut dire que

saur dans la [région de l'Île-de-France](#). Pour résumer rapidement la situation linguistique, on peut dire que les Français du Moyen Âge parlaient, selon les régions:

- diverses variétés de **langues d'oïl**: picard, gallo, poitevin, saintongeais, normand, morvandiau, champenois, etc.
- diverses variétés de **langues d'oc** (gascon, languedocien, provençal, auvergnat-limousin, alpin-dauphinois, etc.) ainsi que le **catalan**;
- diverses variétés du **franco-provençal**;
- des **langues germaniques**: francique, flamand, alsacien, etc.
- le **breton** et le **basque**.

Bref, le français n'était qu'une langue minoritaire parlée essentiellement dans la région de l'Île-de-France (comme langue maternelle) et en province par une bonne partie de l'aristocratie (comme langue seconde). De plus, le français n'était pas encore une langue de culture et ne pouvait rivaliser ni avec le latin (ni même avec l'arabe dont la civilisation était alors très en avance sur celle des Occidentaux). On comprendra pourquoi le latin de l'Église se perpétua: il n'avait pas de rival! Et la Renaissance était encore loin, la Révolution française, encore davantage!

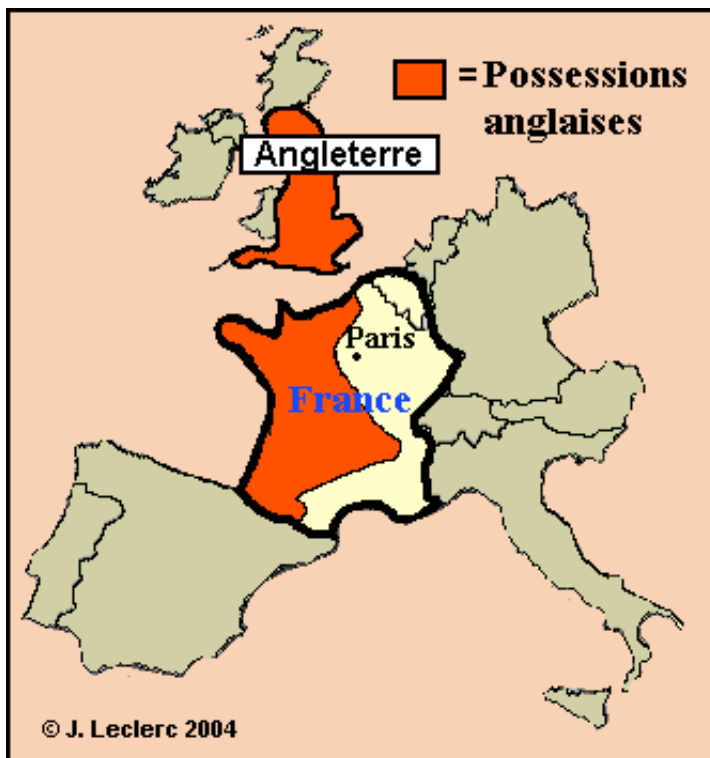
Pendant la période féodale, le prestige de l'Église catholique en Europe restait considérable. Non seulement le latin était la langue du culte, donc de tout le clergé et des abbayes, mais il demeurait l'unique langue de l'enseignement, de la justice et des chancelleries royales (sauf en France et en Angleterre, où l'on employait le français pour les communications entre les deux royaumes); c'était aussi la langue des sciences et de la philosophie. Les gens instruits devaient nécessairement se servir du latin comme langue seconde: c'était la langue *véhiculaire internationale dans tout le monde catholique*. Hors d'Europe, le turc, l'arabe, le chinois et le mongol jouaient un rôle similaire.

Le moyen français (XIV^e et XV^e siècles) et la Renaissance (XVI^e siècle)

Avec les XIV^e et XV^e siècles, s'ouvrit une période noire pour la France, qui sombra dans un état d'anarchie et de misère. C'est l'une des époques les plus agitées de l'histoire : guerre de Cent Ans avec l'Angleterre, guerres civiles, pestes, famines et autres calamités. Pour la langue, qui était en pleine mutation, cette période constitue une phase de transition entre l'ancien français et le français moderne. Le moyen français passera par la Renaissance qui vit s'affirmer le français.

Les revers de la guerre de Cent Ans

Dès l'époque de Philippe le Bel (1268-1314), on avait commencé à employer le français pour les actes officiels, dans les parlements régionaux et la chancellerie royale. Ainsi, dès 1300, il se constitua une langue écrite administrative et judiciaire qui faisait déjà concurrence au latin. Les juristes romains et les philosophes grecs furent dès lors traduits en français, en même temps que naissait une littérature plus adaptée à un public moins instruit. Quant aux savants, clercs et autres lettrés, à défaut de franciser leur latin, ils continuaient de latiniser leur français.



En 1328, le dernier des Capétiens (Charles IV) mourut sans héritier. Le roi d'Angleterre fit valoir ses droits à la succession, mais Philippe VI de Valois fut préféré par les princes français (1337). Dès lors, deux rois de langue française se disputèrent le royaume de France jusqu'en 1453: ce fut la guerre de Cent Ans. Ce long conflit affaiblit la monarchie française, qui perdit plusieurs provinces au profit de l'Angleterre jusqu'à ce que les interventions du connétable Du Guesclin (1320-1380) sous Charles V, et plus tard de Jeanne d'Arc (1412-1431) sous Charles VII, redonnèrent définitivement l'avantage au roi de France. Ce dernier reprit progressivement Paris (1436), la Normandie (1450), la Guyenne (1453), etc.

Toutefois, la France paya très cher sa victoire sur les Anglais pour récupérer son territoire. Non seulement les guerres ravagèrent le pays tout entier en ruinant l'agriculture et décimant le tiers de la population, mais la guerre de Cent Ans contre les Anglais fit naître un fort sentiment nationaliste en Angleterre.

En réaction contre la France, l'anglais avait remplacé le français, dès 1363, au parlement de Londres. Après la défaite d'Azincourt (1415), le traité de Troyes (1420) reconnut Henry V d'Angleterre comme héritier du royaume de France. Et Henry V fut le premier roi d'Angleterre à utiliser l'**anglais** dans les documents officiels et écrivit son testament en anglais. Le français continua d'être employé oralement à la cour anglaise, car la plupart des reines d'Angleterre venaient de France. Henry V avait épousé Catherine de Valois, fille du roi de France Charles VI. Quant aux Français, s'ils étaient instruits, ils n'écrivaient plus en français dialectal, c'est-à-dire dans les langues d'oïl, mais en français ou en latin. Paradoxalement, c'est en pleine guerre de Cent Ans que les Anglais choisirent pour l'ordre de la Jarretière (officiellement appelé *The Most Noble Order of the Garter* : «le Très Noble Ordre de la Jarretière»), avec une devise uniquement en français: «Honi soit qui mal y pense» (avec un seul *n*), ce qui signifie «la honte sur celui qui pense mal».

La linguiste française Henriette Walter affirme, dans son livre *Honni soit qui mal y pense*, que sans l'intervention de Jeanne d'Arc les Anglais restés en partie francophones auraient pu adopter le français et transporter plus tard cette langue dans les futurs États-Unis d'Amérique et ailleurs. Même s'il ne s'agit là que d'une hypothèse, les chances du français de s'implanter en Angleterre aurait été alors incontournables. Ou le duc de Bourgogne ou le roi d'Angleterre aurait occupé le trône de France en lieu et place des Valois; or, les deux prétendants parlaient le français. Ayant conservé la moitié de leurs terres en France, les «rois anglais de langue maternelle française» n'auraient pas eu cette réaction anti-française qu'ils ont développée par la suite, une fois «boutés hors de France» par Jeanne d'Arc. Autrement dit, la conquête de la France par les Anglais aurait assuré la pérennité du français en Angleterre grâce à la fusion des deux royaumes. Jeanne d'Arc a probablement rendu de grands services à la France en chassant les Anglais du continent, mais elle a aussi desservi la langue française. Mais on ne refait pas l'histoire!

L'état du moyen français

Cette période d'instabilité politique, sociale et économique favorisa un mouvement de relâchement linguistique. Tout le système de l'ancien français se simplifia. Les nombreuses diphtongues et triptongues disparurent en se réduisant à des voyelles simples dans la langue parlée. Les lettrés de l'époque réagirent en exigeant de conserver des graphies qui ne correspondaient plus à la langue orale; seule la langue écrite conserva les traces de la prononciation de l'époque précédente dans des mots comme *oiseau* (prononcé aujourd'hui *wazo*, mais avec toutes les lettres à l'époque), ainsi que *peau*, *fou*, *fleur*, *coeur* ou *saoul*. On eut aussi tendance à restituer des consonnes doubles disparues en ancien français (p. ex., *belle* pour *bele* d'après le latin *bella*, *flamme* pour *flame* d'après *flamma*, etc.).

La déclinaison issue du latin et réduite à deux cas en ancien français tomba également, favorisant ainsi une stabilisation de l'ordre des mots dans la phrase (sujet + verbe + complément); les prépositions et les conjonctions se développèrent beaucoup, ce qui rendit la phrase plus complexe. Les conjugaisons verbales se régularisèrent et se simplifièrent. Par rapport à l'ancien français, de nombreux mots disparurent, notamment les termes régionaux.

Si la langue française parlée était laissée à elle-même, il n'en fut pas ainsi pour la langue écrite.

L'orthographe française demeurait encore très proche du latin, même si linguistiquement le français s'en était considérablement écarté. On pourrait même parler de *latin francisé*. Les traits les plus marquants du moyen français concernent le lexique et l'orthographe. Le français se répandit de plus en plus en France et gagna des positions réservées naguère au latin, mais celui-ci prit sa revanche en envahissant la langue victorieuse au moyen d'emprunts massifs.

L'invasion du latin savant

Dès le XIII^e siècle, le latin savant avait fait son apparition dans le vocabulaire français, mais, au XIV^e siècle, ce fut une véritable invasion de latinismes. Au terme de ce siècle, les emprunts au latin devinrent tellement nombreux que les termes français parurent ensevelis sous la masse des latinismes. Il est vrai qu'un grand nombre de ces mots ne connurent qu'une existence éphémère (*intellectif; médicinable, suppécliter, etc.*), mais la plupart réussirent à demeurer (*déduction, altercation, incarcération, prémisse, etc.*). En Angleterre, on appelait ces latinismes entrés en anglais des *Inkhorn Terms*, c'est-à-dire des «termes d'écritoire» ou des *Hard Words* (ou «mots difficiles»).

C'est à cette époque que la langue française doit l'apparition des **doublés**, c'est-à-dire deux mots de même origine étymologique, dont l'un a suivi l'évolution phonétique normale (latin populaire), alors que l'autre a été emprunté directement au latin classique (parfois au grec) après quelques siècles. Ainsi, *hôtel* et *hôpital* sont des doublés; ils proviennent tous deux du même mot latin *hospitalis*, mais l'évolution phonétique a abouti en français à *hôtel* (une forme courte), tandis que, quelques siècles plus tard, l'emprunt a donné *hospital*, puis *hôpital* (une forme longue). Le mot latin d'origine populaire est toujours le plus éloigné, par sa forme, du mot latin classique. On compte probablement quelques centaines de doublés qui ont été formés au cours de l'histoire. Nous n'en citons ici que quelques-uns; on constatera que les doublés ont toujours des sens différents, parfois très éloignés l'un de l'autre:

Mot latin > français populaire / français savant

rigidus > raide/rigide	acer > aigre/âcre
parabola > parole/parabole	masticare > mâcher/mastiquer
fragilis > frêle/fragile	senior > sieur/seigneur
pendere > peser/penser	capsa > châsse/caisse
integer > entier/intègre	ministerium > métier/ministère
legalis > loyal/légal	scala > échelle/escal
liberare > livrer/libérer	causa > chose/cause
fabrica > forge/fabrique	porticus > porche/portique
auscultare > écouter/ausculter	simulare > sembler/simuler
absolutum > absous/absolu	operare > oeuvrer/opérer
capitalem > cheptel/capitale	strictum > étroit/strict
captivum > chétif/captif	potionem > poison/potion
claviculum > cheville/clavicule	frictionem > frisson/friction
advocatum > avoué/avocat	tractatum > traité/tract
singularis > sanglier/singulier	pedestrem > piètre, pitre/ pédestre

Il faut voir, dans cette période du français, l'influence des clercs et des scribes instruits et puissants dans l'appareil de l'État, ainsi que dans la vie économique de la nation. Ces gens, imprégnés de latin, éblouis par les chefs-d'oeuvre de l'Antiquité et désireux de rapprocher la langue parlée (celle des «ignorants») de celle représentant tout l'héritage culturel du passé (le latin), dédaignèrent les ressources dont disposait alors le français. Si les latiniseurs avaient été formés à la philologie romane, ils auraient sans doute habillé les mots «à la mode romane» ou *vulgaire* (du latin *vulgus* qui signifiait «peuple»), mais ce ne fut pas le cas. Ces «écumeurs de latin», comme on les appelait, connurent un succès retentissant auprès des grands de ce monde, qui leur prodiguèrent maints encouragements.

Ce faisant, les latiniseurs éloignèrent la langue française de celle du peuple: ce fut le début de la séparation entre la langue écrite et la langue parlée. Le français perdit la prérogative de se développer librement: il devint le domaine des lettrés, des poètes et des grammairiens. En supposant que 15 millions de Français étaient des sujets du roi, on peut penser que quelque 40 000 d'entre eux savaient lire et que le tiers (presque tous les clercs) de cette mince fraction trouvait l'occasion de lire les textes que nous avons aujourd'hui sous la main. On peut estimer que pas plus de 2 % de la population pouvait pratiquer ce français écrit. Le peuple parlait *patois*, un terme apparu au Moyen Âge pour désigner un «parler incompréhensible», le «langage des animaux» ou un comportement «grossier», sans qu'il ne soit fait référence à un parler régional particulier.

L'influence de la langue italienne à la Renaissance

Il ne faut pas oublier qu'à l'époque de la Renaissance la plupart des Français — soit 99 % — ne parlaient pas le français, mais leur langue régionale (issue du roman) appelée *patois*. C'est dans ces langues que les prêtres s'adressaient à leurs ouailles; lorsque les enfants allaient dans les écoles de village, c'est également dans ces langues qu'ils apprenaient les préceptes de leur religion et parfois certains rudiments d'écriture. On ne parlait français qu'à Paris et au sein des classes aristocratiques du nord de la France.

Le XVI^e siècle fut marqué par la prépondérance de l'Italie dans presque tous les domaines en raison de sa richesse économique, sa puissance militaire, son avance technologique et scientifique, sa suprématie culturelle, etc. Aussi, il n'est pas surprenant que les Français aient été fascinés par ce pays et qu'ils aient cédé à une vague d'italomanie, que la langue reflète encore aujourd'hui.

Après les guerres d'Italie qui s'étalèrent de 1494 à 1559, Français et Italiens tissèrent des liens étroits et pacifiques. De nombreux Italiens allèrent poursuivre leur carrière à la cour du roi de France et les mariages diplomatiques, comme celui de Catherine de Médicis avec Henri II, amenèrent à la cour des milliers d'intellectuels, d'artistes et de scientifiques italiens. Régente de France pendant près de 20 ans, Catherine de Médicis sut régner avec une poigne de fer et favorisa le développement des arts... italiens. Mais la cour de France se raffina en s'italianisant.

Cette influence culturelle se refléta nécessairement dans la langue française. Des milliers de mots italiens pénétrèrent dans la langue française, notamment des termes relatifs à la guerre (*canon, alarme, escalade, cartouche*, etc.), à la finance (*banqueroute, crédit, trafic*, etc.), aux mœurs (*courtisan, disgrâce, caresse, escapade*, etc.), à la peinture (*coloris, profil, miniature*, etc.) et à l'architecture (*belvédère, appartement, balcon, chapiteau*, etc.), sans compter les domaines du vêtement, de l'alimentation, de l'équitation, de la musique, etc. Bref, une véritable invasion de quelque 8000 mots, dont environ 10 % sont utilisés encore aujourd'hui. Beaucoup d'écrivains s'élevèrent alors en vain contre cette intrusion dans la langue française et cette manie de s'italianiser à tout prix.

L'interventionnisme linguistique

Avec ses 15 millions d'habitants, la France restait le pays le plus peuplé d'Europe et les impôts rendaient le roi de France plus riche que ses rivaux, ce qui contribua à asseoir son autorité et à promouvoir sa langue. Une autre cause explique également l'expansion du français à cette époque: l'interventionnisme de l'État sur la langue. Déjà, en 1510, une ordonnance de Louis XII «sur la réformation de la justice» prescrivit le déroulement de certains actes judiciaires, soit les enquêtes civiles et les procédures, en «vulgaire et langage du pays» (et non plus en latin):

Ordonnons [...] que dorénavant tous les procès criminels et lesdites enquêtes, en quelque manière que ce soit, seront faites en vulgaire et langage du pays [...] autrement ne seront d'aucun effet ni valeur.

À l'époque, le français, plutôt que le latin, commençait à être perçu comme un moyen d'unifier la justice tout en la rendant plus proche du peuple. Mais l'événement le plus important fut la célèbre ordonnance royale de François I^{er} en 1539: l'**édit de Villers-Cotterêts**. C'est dans son château de Villers-Cotterêts que François I^{er} signa l'édit qui imposait le français comme langue administrative au lieu du latin. Le même édit obligeait les curés de chacune des paroisses du royaume de tenir un registre des naissances: ce fut le début de l'état civil. Voici les articles concernant la langue française:

Article 50

Que pour les sépultures des personnes tenant bénéfices sera fait registre en forme de preuve pour les chapitres, collèges, monastères et curés, qui fera foi pour la preuve du temps de la mort, duquel sera fait expressément mention desdits registres pour servir au jugements des procès ou il serait question de prouver ledit temps de la mort, à tout le moins quant à la récrance. [Littér: Les sépultures doivent être enregistrées par les prêtres, qui doivent mentionner la date du décès.]

Article 51

Aussi sera fait registre, en forme de preuve, des baptêmes, qui contiendront le temps et l'heure de la naissance, et par l'extrait dudit registre, se pourra prouver le temps de majorité ou minorité, et fera pleine foi à cette fin.

Article 110

Afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence des arrêts de nos cours souveraines, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni nuice, avoir

voulois et ordonnions qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interprétation.

Article 111

Nous voulons donc que dorénavant tous arrêts, et ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures, soient des registres, enquêtes, contrats, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement.

Cette mesure royale fit ainsi du français *la langue de l'État*, mais elle n'était point dirigée contre les parlers locaux, juste contre le latin d'Église. Néanmoins, au cours de cette époque, notamment entre 1450 et 1550, les langues occitanes (auvergnat, limousin, gascon, languedocien, provençal) disparurent des archives administratives et judiciaires dans le midi de la France. Évidemment, l'Église s'opposa avec obstination à cette «réforme» qui ravalait le latin en seconde place après le français. Elle réprima même par le fer et par le feu les mouvements qui préconisaient la «translation» des livres saints en «langue vulgaire». Néanmoins, vers 1520 environ, la Bible et l'Évangile furent traduits en français et tous les calvinistes de France ou de Suisse s'évertuèrent à les répandre sous cette forme, au grand dam de la hiérarchie catholique. Bon gré mal gré, les polémiques «religieuses» finirent toutes par être écrites en français, aussi bien qu'en latin.

De plus, l'imprimerie favorisa la diffusion du français: il parut plus rentable aux imprimeurs de publier en français qu'en latin en raison du nombre plus important des lecteurs en cette langue. Cela dit, c'est à cette époque que les francophones d'aujourd'hui doivent leur déplorable orthographe dont ils subissent maintenant les servitudes. Certains esprits de la Renaissance furent sensibles à la gêne qu'imposait l'orthographe avec ses complications. Il semble que les écrivains, les lettrés et les gens du monde abdiquèrent en faveur des typographes et leur laissèrent le soin d'écrire le français comme ils le jugeaient bon, c'est-à-dire de façon plus savante et plus complexe. Ces typographes, une espèce alors très à la mode, furent responsables de biens des traditions, parfois fort sottises et bien encombrantes; les typographes étaient payés en fonction de la longueur des mots! Ce sont eux qui, voulant rendre compte des originalités du français, ont recouru, entre autres, à la technique des accents, de la cédille et de l'apostrophe. Dès cette époque, il était déjà reconnu que la graphie du français paraissait si bizarre que les gens distingués pouvaient l'ignorer sans rougir, mais les spécialistes tatillons (typographes, imprimeurs, lettrés, etc.) étaient tenus de l'observer.

Le français moderne : de 1600 à nos jours

Le français moderne est né à l'époque du Grand Siècle (1594-1715), qui connut une longue période de stabilité sociale et de prospérité économique, et permit à la France d'atteindre un prestige jusqu'alors inégalé dans les domaines politique, littéraire et artistique. Le français moderne compte trois périodes: le **français du Grand Siècle**, le **français de la Révolution française** et le **français contemporain**.

Le français du Grand Siècle et des Lumières

Au XVII^e siècle, la France était la plus grande puissance démographique et militaire de l'Europe, alors que le pays était gouverné avec autorité par des fortes personnalités: Henri IV, le cardinal de Richelieu, puis le cardinal de Mazarin et Louis XIV, ce dernier ayant dominé son époque pendant plus de cinquante ans (1638-1715), le plus long règne de l'histoire de France. C'est avec Henri IV (1553-1610) que commença l'absolutisme royal en France. Imposé par les souverains de France, le français était dorénavant considéré à égalité avec ce qu'on croyait être alors comme les trois «langues du bon Dieu»: l'hébreu, le grec et le latin.

Sous le règne de Louis XIII (1610-1643), le puissant cardinal de Richelieu s'employa à restaurer l'autorité royale au moyen d'une centralisation renforcée, d'une réorganisation de l'armée et de la marine, de la création d'une police omniprésente. Richelieu créa l'Académie française en 1635, qui fut chargée de rédiger un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique, et de veiller sur la langue française. En 1661 commença le règne personnel de Louis XIV. Tout le pouvoir fut concentré entre les mains du Roi-Soleil qui était persuadé que le pouvoir absolu était légitime et représentait Dieu en France. La soif du pouvoir poussa Louis XIV à rechercher et à obtenir en partie l'hégémonie en Europe, ce qui a fait de son long règne (1661-1715) une suite ininterrompue de guerres.

- La mainmise des grammairiens sur le français

À cette époque, le français n'était encore qu'une langue officielle à diffusion restreinte en France même. Essentiellement courtisane, aristocratique et bourgeoise, littéraire et académique, elle était parlée par moins d'un million de Français sur une population totale de 20 millions, soit 5 % de la population. Étant

donné que les nobles ne comptaient que pour environ 4000 personnes à la cour, ce sont les bourgeois et les grands commerçants qui, en nombre absolu, parlaient surtout le français.

En ce siècle d'organisation autoritaire et centralisée, ce sont les grammairiens qui façonnèrent la langue à leur goût; le règne de Louis XIV aurait produit plus d'une centaine de ces *censeurs professionnels*, la plupart des disciples de **Claude Fabre de Vaugelas** (1585-1659), le plus connu des grammairiens de son époque. Celui-ci publia en 1647 les *Remarques sur la langue française*. Cette affirmation sur le «bon usage» du français l'a rendu fort célèbre:

Le mauvais [usage] se forme du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur, et le bon au contraire est composé non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix, et c'est véritablement celui que l'on nomme le maître des langues. Voici donc comment on définit le bon usage : c'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour.

À l'image du roi, la langue vécut une époque de «distinction» et de consolidation. Pour les grammairiens, le français était parvenu «au comble de la perfection»; il fallait préconiser l'usage d'un vocabulaire choisi et élégant. Les grammairiens demeuraient tout préoccupés d'épurer la langue par crainte d'une corruption éventuelle et de proscrire les italianismes, les archaïsmes, les provincialismes, les termes techniques et savants, bref les mots jugés «bas». L'Académie française continua de veiller sur la «pureté» de la langue et publia la première édition de son dictionnaire en 1694. Tout comme les sujets de Louis XIV, les mots furent regroupés par classes; le vocabulaire ne comprenait que les termes permis à l'«honnête homme» et s'appuyait sur la tradition du «bon usage» de Vaugelas.

Placée entre les mains des habitués des salons et de la cour de Louis XIV, la langue littéraire fut celle du monde élégant et cultivé, c'est-à-dire 1 % de la population. Son vocabulaire, appauvri par un purisme — un souci exagéré de la pureté de la langue — irréductible, ne s'enrichit pas, sauf par un certain nombre d'emprunts à l'italien (188 mots), à l'espagnol (103 mots), au néerlandais (52 mots) et à l'allemand (27 mots). Quant à la phrase, elle se raccourcit et se simplifia; on délaissa les longues phrases guindées. Dans la grammaire, il n'y eut pas de faits nouveaux remarquables, sauf la disparition du -s du pluriel dans la prononciation, lequel reste depuis uniquement un signe orthographique.

- Une langue véhiculaire

La langue française parlée par l'élite pénétrait encore à pas de tortue dans la langue du peuple, qui ignorait tout des règles d'ordre, de pureté, d'élégance et d'harmonie. L'analphabétisme se situait à cette époque autour de 99 % en France (comme partout en Europe). Le peuple était gardé dans l'ignorance totale: l'essentiel de l'enseignement demeurait celui de la religion, qui se faisait généralement en «patois» local, parfois même en latin. Lors de ses déplacements, Louis XIV se faisait haranguer en picard, en flamand, en alsacien, en breton, en occitan, etc. Malgré les vellétés du ministre Colbert, aucune politique d'intervention linguistique ne fut entamée. Les nouvelles provinces annexées au royaume furent même dispensées d'appliquer l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539. Paradoxalement, à la même époque, le français était davantage parlé en Nouvelle-France (surtout au Canada et en Acadie, moins en Louisiane), en Angleterre, aux Pays-Bas et à Moscou qu'en France même.

Pendant ce temps-là, en 1714, lors du traité de Rastadt, le français «officiel» fut employé pour la première fois dans la rédaction d'un document juridique international, et il demeura la langue diplomatique jusqu'à la guerre de 1914-1918. C'est cette langue aristocratique qui était parlée dans presque toutes les chancelleries de l'Europe et employée comme langue des tractations diplomatiques; elle avait détrôné le latin, même si celui-ci demeurait encore d'usage courant. Des historiens racontent que des écrivains allemands s'indignaient que certains de leurs compatriotes réservaient le français pour la «conversation» et ne parlaient l'allemand «qu'à leurs chevaux». Souvenons-nous de ces propos de l'empereur Charles Quint (1500-1556) qui disait: «Je parle anglais aux commerçants, italien aux femmes, français aux hommes, espagnol à Dieu et allemand à mon cheval.» C'est peut-être une blague, mais elle en dit long... sur l'idéologie linguistique de l'époque.

Le siècle des Lumières (1715-1789)

Cette autre période de transition débuta au lendemain de la mort de Louis XIV, en 1715, et prit fin avec l'avènement de la Révolution française en 1789. Elle se caractérise, d'une part, par un fort mouvement de remise en question ainsi que par l'établissement d'une plus grande tolérance et, d'autre part, par l'affaiblissement de la monarchie, suivi de la fin de la suprématie française en Europe et du début de la prépondérance anglaise ailleurs dans le monde. La société française s'ouvrit aux influences extérieures, particulièrement à celles venant de l'Angleterre devenue la première puissance mondiale, surtout après la Conquête du Canada en 1760 et le traité de Paris de 1763. Le parlementarisme et le libéralisme anglais

attirèrent l'attention, de même que la guerre de l'Indépendance américaine (1775-1782) perçue comme une vengeance de la France (après avoir perdu le Canada) à l'égard de la Grande-Bretagne. Le français était alors à l'Europe ce que l'anglais est aujourd'hui dans le monde: la grande langue de communication. Par exemple, les classes instruites de Grande-Bretagne étaient généralement bilingues (comme le seront tous les premiers gouverneurs de l'Amérique du Nord britannique au Canada) et on en retrouvait encore beaucoup parmi les leaders de la Révolution américaine (pensons surtout à Benjamin Franklin, Thomas Jefferson, John Adams, Gouverneur Morris, James Monroe et Robert R. Livingston, les ministres plénipotentiaires américains les plus importants).

L'État français ne se préoccupait pas encore de franciser le royaume: les provinces nouvellement acquises, de même que les colonies d'outre-mer (Canada, Louisiane, Antilles, etc.), ne nécessitaient pas de politique linguistique particulière. L'unité religieuse et l'absence de conflits inquiétaient davantage les dirigeants: l'administration du pays ne nécessitait pas la francisation ses citoyens.

On estime qu'à cette époque moins de trois millions de Français pouvaient parler ou comprendre le français, alors que la population atteignait les 25 millions, soit 12 % de la population. Le peuple ne parlait pas «la langue du roy», mais un français populaire non normalisé, encore parsemé de provincialismes et d'expressions argotiques. Seules les provinces de l'Île-de-France, de la Champagne, de la Beauce, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et du Berry étaient relativement francisantes.

Par contre, la plupart des gens du peuple qui habitaient la Normandie, la Lorraine, le Poitou et la Bourgogne étaient des semi-patoisants; les habitants de ces provinces pratiquaient une sorte de bilinguisme: ils parlaient entre eux leur «patois» (issu du latin comme le français), mais comprenaient le français.

Dans le midi de la France, les «patois» constituaient l'unique usage dans les campagnes durant tout le XVIII^e siècle. En effet, nobles et bourgeois, initiés au français durant le siècle précédent, continuaient d'employer leur «patois» local dans leurs relations quotidiennes. Pour eux, le français restait la «langue du dimanche», c'est-à-dire la langue d'apparat des grandes cérémonies religieuses ou civiles. Les seuls à parler le français encore à cette époque étaient ceux qui exerçaient le pouvoir, c'est-à-dire le roi et sa cour, les juristes, les officiers des forces armées, ceux qui écrivaient et qui, de fait, résidaient à Paris. Mais le peuple de la région parisienne parlait encore le briard, le beauceron et le percheron, ou un français non normalisé très différent de celui de la cour. Fait curieux: c'est le français parisien qui se répandit en Nouvelle-France!

Cela dit, le français progressa au cours du XVIII^e siècle, notamment dans le pays de langue d'oïl, en raison, entre autres, de la qualité, assez exceptionnelle pour l'époque, du réseau routier en France. La langue bénéficia de cette facilité; les usines et les manufactures virent affluer du fond des campagnes des milliers d'ouvriers qui se francisèrent dans les villes; les marchands et les négociants voyageaient facilement d'une ville à l'autre, ce qui rapprocha leur parler local du français; un système de colporteurs se développa, qui voiturèrent périodiquement des livres et des journaux français jusque dans les campagnes les plus éloignées.

Paradoxalement, l'école demeura le grand obstacle à la diffusion du français. L'État et l'Église estimaient que l'instruction était non seulement inutile pour le peuple, mais même dangereuse. Voici à ce sujet l'opinion d'un intendant de la Provence (1782), une vision très révélatrice de l'attitude générale véhiculée au sujet des écoles:

Non seulement le bas peuple n'en a pas besoin, mais j'ai toujours trouvé qu'il n'y en eût point dans les villages. Un paysan qui sait lire et écrire quitte l'agriculture sans apprendre un métier ou pour devenir un praticien, ce qui est un très grand mal!

Dans l'esprit de l'époque, il paraissait plus utile d'apprendre aux paysans à obtenir un bon rendement de la terre ou à manier le rabot et la lime que de les envoyer à l'école. Pour l'Église, le désir de conquérir des âmes à Dieu ne passait pas non plus par le français; au contraire, le français était considéré comme une barrière à la propagation de la foi, et il fallait plutôt s'en tenir aux patois intelligibles au peuple. Sermons, instructions, confessions, exercices de toutes sortes, catéchismes et prières devaient être prononcés ou appris en patois. Dans les collèges et universités, l'Église s'obstinait à utiliser son latin comme langue d'enseignement, une langue qui demeurait encore au XVIII^e siècle la clé des carrières intéressantes. Dans de telles conditions, on ne se surprendra pas que l'école fut même la source principale de l'ignorance du français chez le peuple.

Au point de vue du vocabulaire, ce fut une véritable explosion de mots nouveaux, notamment de termes techniques savants, puisés abondamment dans le grec et le latin. De plus, l'infiltration étrangère se mit à déferler sur la France; la langue s'enrichit de mots italiens, espagnols et allemands, mais cet apport ne saurait se comparer à la «rage» pour tout ce qui était anglais: la politique, les institutions, la mode, la

cuisine, le commerce et le sport fournissent le plus fort contingent d'anglicismes. Curieusement, les censeurs linguistiques de l'époque ne s'élevèrent que contre les provincialismes et les mots populaires qui pénétraient le français; ils croyaient que la langue se corrompait au contact des gens du peuple.

La Révolution française (1789-1870)

La période 1789-1870 en fut une d'agitation et de changement de régimes, mais marqua aussi une transition avec le français contemporain. Elle marqua aussi le triomphe de la bourgeoisie, qui s'installa au pouvoir. Après la dictature de Napoléon, ce fut le retour à la monarchie qui, cette fois, était établie sur des bases constitutionnelles. Puis ce fut la II^e République, suivie d'une autre dictature avec Napoléon III. La France se stabilisa avec la proclamation de la III^e République en 1870.

Pendant cette période, la Grande-Bretagne exerça sa suprématie non seulement en Europe, mais en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique. Ailleurs, on assista à l'expansion de la Russie, à l'indépendance de la Belgique, de la Grèce (contre les Turcs), de la Bulgarie et de la Serbie, ainsi qu'à l'unification de l'Italie et à celle de l'Allemagne. Pendant que l'Amérique se décolonisait, les grandes puissances européennes prirent possession de l'Afrique.

- La guerre aux patois

À la veille de la Révolution, la France était encore le pays le plus peuplé d'Europe (26 millions d'habitants) et l'un des plus riches. Néanmoins, les Français paraissaient bien insatisfaits. Les paysans formaient 80 % de la population et assumaient la plus grande partie des impôts royaux, sans compter la dîme due à l'Église et les droits seigneuriaux, alors qu'ils recevaient les revenus les plus faibles. La bourgeoisie détenait à peu près tout le pouvoir économique, mais elle était tenue à l'écart du pouvoir politique. Pendant ce temps, la noblesse vivait dans l'oisiveté, et l'Église possédait 10 % des terres les plus rentables du pays.

Il n'est pas étonnant que les révoltes populaires finirent par éclater, d'autant plus qu'elles avaient été préparées par la classe bourgeoise depuis longtemps. C'est le peuple qui prit la Bastille le 14 juillet 1783, qui fit exécuter Louis XVI et, en définitive, qui fit la Révolution, mais c'est la bourgeoisie qui accapara le pouvoir et c'est elle qui imposa sa variété linguistique.

La période révolutionnaire mit en valeur le sentiment national, qui s'étendit aussi au domaine de la langue; pour la première fois, on associa *langue* et *nation*. La langue devint une affaire d'État, car il fallait doter la «République unie et indivisible» d'une **langue nationale** et élever le niveau des masses par l'instruction, ainsi que par la diffusion du français. Or, l'idée même d'une «République unie et indivisible», dont la devise était «Fraternité, Liberté et Égalité», ne pouvait se concilier avec le morcellement linguistique et le particularisme des anciennes provinces du régime monarchique. Les révolutionnaires bourgeois y virent même un obstacle à la propagation de leurs idées; ils déclarèrent la guerre aux patois! Bertrand Barère (1755-1841), membre du Comité de salut public, déclencha l'offensive en faveur de l'existence d'une langue nationale. Dans un rapport «sur les idiomes» (les langues régionales) qu'il présenta devant la Convention du 27 janvier 1794, Barère présentait ainsi sa position:

La monarchie avait des raisons de ressembler à la tour de Babel; dans la démocratie, laisser les citoyens ignorants de la langue nationale, incapables de contrôler le pouvoir, c'est trahir la patrie... Chez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous. [...] Combien de dépenses n'avons-nous pas faites pour la traduction des lois des deux premières assemblées nationales dans les divers idiomes de France! Comme si c'était à nous à maintenir ces jargons barbares et ces idiomes grossiers qui ne peuvent plus servir que les fanatiques et les contre-révolutionnaires!

Il n'était surtout pas le seul à penser ainsi! L'un des membres les plus célèbres de la classe dirigeante, l'abbé Henri-Baptiste Grégoire (1750-1831), publia en 1794 son fameux *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Il dénonçait la situation linguistique de la France républicaine qui, «avec trente patois différents», en était encore «à la tour de Babel», alors que «pour la liberté» elle formait «l'avant-garde des nations». Il déclara à la Convention: «Nous n'avons plus de provinces et nous avons trente patois qui en rappellent les noms.» Avec une sorte d'effroi, l'abbé Grégoire révéla dans son rapport qu'on ne parlait «exclusivement» le français que dans «environ 15 départements» (sur 83). Il lui paraissait paradoxal, et pour le moins insupportable, de constater que moins de trois millions de Français sur 25 parlaient la langue nationale, alors que celle-ci était utilisée et unifiée «même dans le Canada et sur les bords du Mississipi». Devant le Comité de l'Instruction publique, l'abbé Grégoire déclara, le 20 septembre 1793:

Ainsi disparaîtront insensiblement les jargons locaux, les patois de six millions de Français qui ne parlent pas la langue nationale, car, si ce n'est par le français, il est plus important d'être

ne parient pas la langue nationale car, je ne puis trop le repeter, il est plus important qu'on ne pense en politique d'extirper cette diversité d'idiomes grossiers qui prolongent l'enfance de la raison et la vieillesse des préjugés.

Un discours se développa dans lequel le terme **langue** restait l'apanage exclusif du français appelé «notre langue». Tout ce qui n'était pas français s'appelait **patois** ou **idiomes féodaux**: c'était pour Grégoire le breton, le normand, le picard, le provençal, le gascon, le basque, etc. Il parlait même de «l'italien de Corse» (corse) et de «l'allemand des Haut et Bas-Rhin» (alsacien) qu'il qualifiait d'«idiomes très dégénérés». Enfin, il signalait que «les nègres de nos colonies» pratiquaient «une espèce d'idiome pauvre» qu'il associait à la «la langue franque». Ce serait là des affirmations grotesques pour un linguiste contemporain!

- La terreur linguistique

Par la suite, il parut nécessaire d'imposer le français par des décrets rigoureux à travers toute la France, une situation que ne connut jamais la langue anglaise. Charles-Maurice de Talleyrand (1754-1838), l'un des grands hommes politiques français de l'époque, proposa qu'il y ait une école primaire pour enseigner le français dans chacune des municipalités:

La langue de la Constitution et des lois y sera enseignée à tous; et cette foule de dialectes corrompus, dernier reste de la féodalité, sera contrainte de disparaître; la force des choses le commande.

Puis, le décret du 2 Thermidor (20 juillet 1794) sanctionna la *terreur linguistique*. À partir de ce moment, les patois locaux furent littéralement pourchassés. Cette loi linguistique, même si elle fut abrogée presque aussitôt en raison de l'exécution de Robespierre (le 28 juillet 1794), nous donne une bonne idée des intentions des dirigeants révolutionnaires:

Article 1

À compter du jour de la publication de la présente loi, nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française.

Article 2

Après le mois qui suivra la publication de la présente loi, il ne pourra être enregistré aucun acte, même sous seing privé, s'il n'est écrit en langue française.

Article 3

Tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du Gouvernement qui, à dater du jour de la publication de la présente loi, dressera, écrira ou souscrira, dans l'exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes généralement quelconques conçus en idiomes ou langues autres que la française, sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle de sa résidence, condamné à six mois d'emprisonnement, et destitué.

Article 4

La même peine aura lieu contre tout receveur du droit d'enregistrement qui, après le mois de la publication de la présente loi, enregistrera des actes, même sous seing privé, écrits en idiomes ou langues autres que le français.

Mais la «terreur linguistique» ne réussit pas à détruire la «tour de Babel dialectale». Outre les résistances de la part de la population, la sécularisation des lieux ecclésiastiques entraîna la disparition de la plupart des écoles, alors que l'État n'avait pas les moyens de les remplacer. L'enseignement du français demeura une ambition que les petites écoles de village ne purent se permettre de satisfaire, faute de moyens financiers et faute d'instituteurs.

Même à Paris les écoles publiques ne fonctionnèrent pas, sinon fort mal, en raison du manque d'instituteurs (avec des salaires trop bas, un recrutement déplorable, l'absence de formation, etc.). Dans les écoles qui arrivaient à jour leur rôle, les administrations locales préférèrent traduire en patois ou en dialecte plutôt que d'utiliser le français; par souci de réalisme et d'efficacité, le système de la traduction se poursuivit tout au long de la Révolution, même sous la Terreur. Bref, contrairement à la plupart des idées reçues, la politique linguistique de la Révolution ne fut ni constante ni uniforme, et elle ne fut pas toujours répressive à l'égard des langues régionales.

- Le conservatisme scolaire sous Napoléon (1799-1815)

Par le coup d'État du 18 Brumaire, an VIII (9 novembre 1799), Napoléon Bonaparte voulut mettre fin à l'anarchie et au chaos économique. Son premier souci fut de restaurer l'ordre et l'autorité. Il y réussit en instaurant une dictature tout en redressant la situation financière, en stimulant l'industrie et en améliorant les communications. Mais la marche de l'empereur des Français vers l'hégémonie en Europe tint le pays en état de guerre permanent, jusqu'à la défaite de Waterloo (1815).

Napoléon était un Corse de petite noblesse et il ne pouvait avoir que des visées conservatrices en matière de langue. De langue maternelle corse (une langue italienne), il fit cesser tout effort en faveur du français. Par souci d'économie, il abandonna les écoles à l'Église, qui rétablit alors son latin anachronique. Quelques initiatives furent prises en faveur de l'enseignement du français, mais le bilan resta fort négatif: le nombre d'écoles demeura inférieur aux besoins et la pénurie de maîtres qualifiés laissa l'enseignement de la langue française assez déficient. Dans l'ensemble, la diffusion du français dans les écoles accusa même un recul. Par exemple, dans le sud de la France, on comptait plus de maîtres de latin que d'enseignants de français!

Comme au Grand Siècle, l'État créa un certain nombre d'organismes, tous d'inspiration conservatrice et chargés de veiller sur la langue. Ce fut le retour au classicisme louis-quatorzien: le français devait être fixé de façon permanente. La sobriété et la distinction furent remises à l'honneur; la langue de la science fut l'objet de suspicion et attira la foudre des censeurs, le vocabulaire technique fut jugé vulgaire. Un temps suspendue par la Révolution, l'Académie française fut rétablie et Napoléon habilla les académiciens comme ses généraux, avec des habits flamboyants.

Une telle conjoncture ne favorisa évidemment pas une évolution rapide de la langue. On n'enregistra pas beaucoup de changements linguistiques à cette époque, sauf dans le vocabulaire. Les guerres napoléoniennes favorisèrent les contacts avec les armées étrangères, ce qui entraîna un certain nombre d'emprunts à l'anglais. Hors de France, les conquêtes impérialistes de Napoléon achevèrent de discréditer le français dans toutes les cours européennes, et les nationalismes étrangers s'affirmèrent partout. On peut même dire que la période des guerres napoléoniennes a favorisé l'expansion de la langue... anglaise, car elle a suscité le nationalisme anti-français. Néanmoins, le français continua d'être utilisé à la cour du tsar de Russie, dans les traités de paix et dans les milieux scientifiques. En Amérique, la France perdit deux possessions importantes: Saint-Domingue (Haïti) et surtout la Louisiane qui, vendue par Napoléon aux États-Unis pour 15 millions de dollars en 1803, représentait un immense territoire (Arkansas, Dakota, Iowa, Kansas, Missouri, Montana, Nebraska, Oklahoma). De plus, en France même, le pays vit rétrécir sa superficie avec la perte de la Wallonie, de la Lorraine et de l'Alsace.

Du côté de la langue, l'action de l'État refléta les forces contradictoires de l'époque. La création d'un système d'enseignement primaire d'État (non obligatoire) en 1830 relevait d'un esprit libéral, car cet enseignement s'adressait à tous et prescrivait l'usage de manuels en français (non plus en latin). En revanche, la politique des programmes resta foncièrement conservatrice, car tout l'enseignement du français reposa obligatoirement sur l'orthographe de l'Académie française et la grammaire codifiée par François Noël (inspecteur général de l'Université) et Jean-Pierre Chapsal (professeur de grammaire générale), soit la célèbre *Grammaire française* publiée en 1823 et adoptée par le Conseil royal de l'Instruction publique. Le titre complet de l'ouvrage était révélateur: *Nouvelle Grammaire française sur un plan très méthodique, avec de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation, tirés de nos meilleurs auteurs, et distribués dans l'ordre des règles*. Cette grammaire connut 80 éditions en France jusqu'en 1889, puis quelques éditions et réimpressions à Montréal (Éditions J.B. Rolland), ainsi qu'une traduction américaine à Philadelphie (en 1878). Tous les enfants francophones du monde apprirent une énumération d'usages capricieux érigés en règlements qui ne tenaient pas compte des fluctuations possibles de la langue usuelle et où la minutie des exceptions formait l'essentiel de l'enseignement grammatical. La «bonne orthographe» devint une marque de classe, c'est-à-dire de distinction sociale. Naturellement, les enfants de la bourgeoisie réussirent mieux que ceux de la classe ouvrière, qui montraient des réticences à adopter une prononciation calquée sur l'orthographe.

Les nombreuses réformes visant à simplifier l'orthographe échouèrent toutes les unes après les autres. Progressivement, vers 1850, se fixa la norme moderne du français: la prononciation de la bourgeoisie parisienne s'étendit à toute la France, expansion facilitée par la centralisation et le développement des communications (chemin de fer, journaux).

- L'enrichissement du vocabulaire

Cette période agitée, constamment partagée entre le conservatisme et le libéralisme, se poursuivit encore après la révolte populaire de 1848, qui proclama la II^e République. Celle-ci fut aussitôt noyautée par les éléments les plus conservateurs de la bourgeoisie. Devant l'incapacité du gouvernement de maintenir la paix sociale, le président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte (neveu de Napoléon I^{er}), prépara et réussit un coup d'État (1851), et se fit désigner comme l'empereur des Français (1851) sous le nom de Napoléon III: ce fut le Second Empire. Se présentant comme le champion du suffrage universel, le protecteur du

III, ce fut le Second Empire. Se présentant comme le champion du suffrage universel, le protecteur du monde ouvrier et de la religion, Napoléon III se transforma rapidement en véritable dictateur: il supprima la liberté de presse, exclut les opposants régime, exerça une politique extérieure belliqueuse, suscitant ainsi partout la révolte. Entraîné dans une guerre avec la Prusse, il fut fait prisonnier à Sedan (1870) et dut abdiquer, tandis que les forces ennemies marchèrent sur Paris, qui se rendit en 1871. Ce fut la fin du Second Empire et le début de la III^e République, qui stabilisa enfin la France.

Au point de vue linguistique, ces dernières décennies ont surtout été bénéfiques pour l'enrichissement du vocabulaire. L'oppression intellectuelle du Second Empire favorisa un vigoureux brassage idéologique des mouvements d'opposition; le vocabulaire libéral, socialiste, communiste, voire anarchiste, gagna la classe ouvrière. Les applications pratiques des découvertes en sciences naturelles, en physique, en chimie et en médecine apportèrent beaucoup de mots nouveaux nécessaires à tout le monde. De nouvelles sciences apparurent, avec leur lexique: l'archéologie, la paléontologie, l'ethnographie, la zoologie, la linguistique, etc. Les ouvrages de vulgarisation, les journaux, les revues et, une nouveauté, la publicité, diffusèrent partout les néologismes. MM. Émile Littré (1801-1881) et Pierre Larousse (1817-1875) consignérent chacun ces nouveautés dans leur dictionnaire. À la fin du Second Empire, le français concernait tout le monde en France. Même si l'unité linguistique n'était pas encore réalisée complètement (sauf au Canada), elle était devenue irréversible et imminente. Phénomène significatif, les patoisants virent leur parler local envahi par les mots du français moderne.

Le français contemporain

À la fin du XIX^e siècle, le français est à peu près tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le vocabulaire a continué de s'enrichir avec le parlementarisme de la III^e République (1870-1940) et la création des partis politiques, la naissance des syndicats, de la grande finance et du grand capitalisme, la renaissance des sports, l'amélioration des moyens de transport: apparition de l'avion, de l'automobile, de l'autobus et du tramway électrique. Les emprunts à l'anglais d'outre-Manche pénétrèrent massivement dans la langue française. Mais l'unité linguistique prônée lors de la Révolution française était, du moins en France, loin d'être réalisée. Il a fallu plusieurs décennies d'efforts dans les écoles pour tenter de faire disparaître les «idiomes» parlés par les Français. Puis, la Première Guerre mondiale jeta les hommes de France pêle-mêle dans toutes les directions, colonies comprises. On n'avait jamais vu un tel brassage de populations, qui favorisa nécessairement l'uniformisation linguistique.

- Le rôle de l'Instruction publique

Un peu après le milieu du XIX^e siècle (en 1863), on dénombrait encore 7,5 millions (près de 20 % de la population totale) de Français ignorant la «langue nationale» (sur près de 38 millions d'habitants). Selon les témoignages de l'époque, les enfants des villages de province ne retenaient guère le français appris à l'école; celui-ci «ne laisse pas plus de trace que le latin n'en laisse à la plupart des élèves sortis des collèges». Les élèves reparlaient «le patois au logis paternel». En 1831, dans l'une des lettres des préfets des Côtes-du-Nord et du Finistère à M. de Montalivet, ministre de l'Instruction publique, on pouvait lire ce texte sans équivoque dont le discours peut paraître aujourd'hui assez radicalisé:

[Il faut] par tous les moyens possibles, favoriser l'appauvrissement, la corruption du breton, jusqu'au point où, d'une commune à l'autre, on ne puisse pas s'entendre [...], car alors la nécessité de communication obligera le paysan d'apprendre le français. Il faut absolument détruire le langage breton.

La France commença ce qu'on appellerait maintenant son «génocide culturel» dans toutes les régions françaises, particulièrement en Bretagne. Avec l'adoption de la loi Ferry (1881), qui institua l'école obligatoire et gratuite, le français s'imposa finalement sur tout le territoire. Les patois ne purent que difficilement résister aux méthodes de répression et aux techniques de culpabilisation, de délation et d'espionnage, qui marquèrent des générations d'enfants.

Au début du siècle, comme la francisation n'allait pas assez vite au gré du ministère français de l'Éducation nationale, les autorités suggérèrent fortement de faire nommer des instituteurs qui ignoraient tout des parlers locaux. Pour l'accession à tous les emplois publics, chacun se soumit. La «bonne orthographe» devint une marque de classe, c'est-à-dire de distinction sociale. Évidemment, les enfants de la bourgeoisie réussirent mieux que ceux de la classe ouvrière, qui montraient des réticences à adopter une prononciation calquée sur l'orthographe. Tout au cours du XX^e siècle et jusque dans les années 1960, les gouvernements français ont adopté pas moins de 40 lois concernant surtout l'enseignement, la presse, l'administration et l'orthographe. Cette politique fut appliquée partout en Afrique francophone. Forcément, les autres pays francophones durent suivre le mouvement, notamment en matière d'orthographe!

En France, le discours anti-patois est toujours resté très profond chez les dirigeants politiques. Par exemple

En France, le discours anti-patois est toujours resté très profond chez les dirigeants politiques. Par exemple, en 1972, Georges Pompidou, alors président de la République, déclarait : «Il n'y a pas de place pour les langues et cultures régionales dans une France qui doit marquer l'Europe de son sceau.» La situation ne semble pas avoir évolué considérablement, car, lors des débats sur le traité de Maastricht, Robert Pandraud (député et ancien ministre) déclarait le 13 mai 1992 :

Je rends hommage à l'école laïque et républicaine qui a souvent imposé le français avec beaucoup d'autorité — il fallait le faire — contre toutes les forces d'obscurantisme social, voire religieux, qui se manifestaient à l'époque. Je suis également heureux que la télévision ait été un facteur d'unification linguistique. Il est temps que nous soyons français par la langue. S'il faut apprendre une autre langue à nos enfants, ne leur faisons pas perdre leur temps avec des dialectes qu'ils ne parleront jamais que dans leur village: enseignons-leur le plus tôt possible une langue internationale!

Là, nous ne sommes plus en 1950, mais dans les années quatre-vingt-dix! Quand on étudie la législation linguistique de la France, on constate que ce pays a adopté une quantité impressionnante de lois portant sur les cultures et les langues régionales, sur les collectivités territoriales et la langue française. On compte au moins une douzaine de lois, une vingtaine de décrets, plus de 40 arrêtés (dont une vingtaine sur la terminologie) et autant de circulaires administratives. La plupart de ces textes juridiques — dont la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon — traitent avant tout de la langue d'enseignement et de la terminologie française. Cela signifie que la législation française porte moins sur les droits linguistiques que sur la promotion de la langue française officielle. Il s'agit là d'une vieille tradition qui consiste à ignorer les langues régionales. Évidemment, durant tout ce temps, le Canada français dut s'aligner sur la politique linguistique française; n'ayant pas à combattre les patois régionaux, les élites canadiennes-françaises condamnèrent les variétés trop éloignées du français de France, notamment le joul.

- La coexistence des usages

Cela étant dit, une autre tendance de notre époque consiste à tolérer la coexistence des normes et des usages français. Alors que jamais le nombre des locuteurs francophones n'a été aussi élevé et que jamais un aussi grand nombre d'États ne se sont intéressés au français, l'Autorité traditionnelle semble être morte. L'Académie française a perdu beaucoup de sa crédibilité et semble être devenue le vestige d'une époque révolue. Pensons à la réforme avortée de l'orthographe et à la position controversée sur la féminisation des titres. Aujourd'hui, les nouveaux «maîtres» de la langue sont davantage les médias et les publicitaires, dont l'influence est autrement plus considérable que celle des académiciens ou des terminologues. Dans ces conditions, les normes se modifient au gré des modes.

De plus, dans chaque région du monde où l'on parle le français, il s'est développé une prise de conscience de la langue comme instrument d'identification nationale. Les Wallons, les Suisses romands, les Canadiens francophones, les Maghrébins, les Sénégalais, les Ivoiriens, les Antillais, etc., ne veulent pas parler exactement comme les Français. Chaque pays a tendance à cultiver sa propre norme locale, c'est-à-dire une variété de français qui a conservé un certain nombre de traits originaux. Nos contemporains se permettent de moins en moins d'ignorer la langue commune, mais ils ne sont plus hantés par les questions relatives à la «pureté», à la «distinction» et à la «qualité». La spontanéité et l'aspect fonctionnel comptent davantage, sans mettre en péril la communication.

- L'influence de l'anglais (dans les sciences)

Jusqu'au XX^e siècle, les mots anglais empruntés par le français ne s'étaient jamais imposés par doses massives, bien au contraire. L'apport anglais, soulignons-le, est récent dans l'histoire du français. On peut même dire que, jusqu'au XVII^e siècle, l'influence anglaise a été insignifiante: 8 mots au XII^e siècle, 2 au XIII^e, 11 au XIV^e, 6 au XV^e, 14 au XVI^e, puis 67 au XVII^e, 134 au XVIII^e, 377 au XIX^e et... 2150 au XX^e siècle. Tous les emprunts antérieurs au XVIII^e siècle ont été intégrés au français de telle sorte que l'on ne les perçoit plus de nos jours comme des mots anglais: *est* (< east), *nord* (< north), *ouest* (< west), *sud* (< south), *paletot* (< paltok), *rade* (< rad), *contredanse* (< country-dance), *pingouin* (< pinguyn), *paquebot* (< packet-boat), *comité* (< committee), *boulingrin* (< bowling-green), *interlope* (< interloper), *rosbif* (< roast-beef), etc. Dès le milieu du XX^e siècle, les États-Unis ont relayé la Grande-Bretagne et ont inondé de leurs mots le cinéma, les produits industriels, le commerce, le sport, l'industrie pétrolière, l'informatique et à peu près tout le vaste domaine des sciences et de la technologie américaine. En effet, l'histoire contemporaine peut témoigner que les emprunts anglais sont maintenant entrés dans la langue.

En 1965, le linguiste français Pierre Guiraud dénombrait 700 mots anglais passés au français depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Outre le fait que le calcul restait sûrement en deça de la réalité, le nombre des emprunts à l'anglais s'est multiplié depuis ce temps – au moins 2500. Toutefois, à la différence de l'influence

italienne qui a subi l'épreuve du temps, l'influence anglo-américaine est encore trop récente pour que nous puissions évaluer ce qu'il en restera dans cinquante ou cent ans. Comme on le sait, la plupart des emprunts transmis à une époque donnée sont appelés à disparaître dans les décennies qui suivent leur adoption. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'influence de la langue anglaise restera très marquante dans l'histoire du français – comme celle du français sur l'anglais – et de plusieurs autres langues.

- Le français canadien

Ce qu'on appelle le français canadien est un français qui s'écarte jusqu'à un certain point du français standard en raison de son aspect phonétique archaïsant et d'un apport lexical particulier (canadianismes et anglicismes). En effet, le français parlé au Canada est marqué par ses origines: c'est un parler propre au nord de la France du XVIII^e siècle, encore relativement archaïsant au plan phonétique, légèrement différent dans un grand nombre de mots d'origine régionale (Normandie, Saintonge, Poitou, etc.), canadienne et britannique ou anglo-américaine. Mais on ne peut plus dire, comme des voyageurs français le rapportaient au XIX^e siècle, qu'on s'imagine entendre parler les «contemporains du marquis de Montcalm» et que, selon les mots de lord Durham, les francophones du Canada sont restés «une société vieille et retardataire dans un monde neuf et progressif». De façon générale, le français canadien reste une «variété régionale de français», comme le sont celui des Wallons en Belgique et celui des Suisses romands. On observe dans ce français canadien régionalisé non seulement des mots des niveaux de langue familier et populaire, ainsi que des anglicismes et des emplois critiqués, mais également un niveau standard, qu'on appelle le *français canadien standard* ou parfois appelé le *français québécois standard* qui sert souvent de modèle aux Canadiens de langue française des autres provinces, à l'oral comme à l'écrit. Bien que les Canadiens francophones aient cessé de considérer leur français comme un «jargon inintelligible», il reste encore stigmatisé chez beaucoup d'entre eux. Pourtant, par rapport au chemin parcouru, le français parlé au Canada, notamment au Québec, s'est considérablement rapproché du français dit international. Elle est révolue l'époque où, comme le linguiste français Antoine Meillet pouvait écrire en 1918, que les Canadiens francophones «ne contribuent pas à la culture française parce qu'ils ont rompu le contact avec elle».

Néanmoins, à l'exemple de l'anglais canadien terre-neuvien, le français canadien est marqué par une variété particulière utilisée dans les Maritimes: le français acadien. Si beaucoup de Français ayant immigré au Canada dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII^e siècle provenaient du nord de la France (Normandie, Perche, Île-de-France, Bretagne, Champagne, Picardie, Anjou, Maine, Touraine, etc.), la plupart de ceux qui se sont installés en Acadie étaient originaires de l'ouest de la France (Poitou, Aunis et Saintonge). Mais les variantes linguistiques notées en Acadie ne correspondent pas aux frontières provinciales. En réalité, il n'y a pas une seule variété acadienne dans les Maritimes, mais plusieurs. Par exemple, l'acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick semble plus caractéristique que celui parlé dans le Nord-Ouest et celui parlé dans le Nord-Est. Plus que partout ailleurs en Acadie, l'alternance et l'emprunt à l'anglais semblent plus fréquents dans les communautés acadiennes du sud-est du Nouveau-Brunswick. De façon générale, les influences linguistiques franco-québécoises ont commencé à affecter la vitalité des acadianismes dans certaines régions. C'est un phénomène qu'on observe également en anglais canadien, même s'il semble de plus en plus s'homogénéiser au profit de l'anglo-ontarien.

Enfin, on parle beaucoup des anglicismes employés dans le français canadien, notamment au Nouveau-Brunswick et en Ontario où le français est en situation de contact intensif avec l'anglais. Après la Conquête britannique de 1763, on pouvait affirmer qu'un décalage, voire un fossé, a pris forme entre le français du Bas-Canada (Québec) et le français de France. Ce décalage s'est amplifié au cours du siècle suivant la Conquête au point où les anglicismes ont fini par creuser un véritable fossé entre les deux variétés de français. Toutefois, il semble bien que cet écart soit définitivement arrêté pour amorcer un certain rapprochement. Pour les Français, le parler «canadien», au demeurant «charmant» avec son «joli accent», est souvent perçu comme un peu «exotique», mais pas mauvais. Pour les Canadiens francophones, il est souvent considéré comme allant de «correct» à «mauvais», mais auquel ils s'identifient sans nul doute. Cela dit, l'augmentation de la scolarisation a sûrement été l'un des causes majeures de la standardisation du français au Canada, mais ce ne fut pas la seule. Le développement des médias électroniques et celui des communications internationales ont aussi contribué à rétrécir les écarts entre le français du Canada et celui de France. Mais il a fallu compter également sur la mainmise de l'État — surtout le Québec et le Canada fédéral, mais également le Nouveau-Brunswick et l'Ontario — dans le développement de l'identité collective et sur la progression économique des francophones dans les activités industrielles et commerciales.

Le français et l'anglais: de «vieux compagnons de route»

Comme le rapporte la lexicologue française Henriette Walter, l'anglais demeure pour le français un «vieux compagnon de route». En effet, depuis neuf siècles, les rapports entre l'anglais et le français ont été «intimes» et les échanges entre les deux langues généralement déséquilibrés, d'abord à l'avantage du français puis à celui de l'anglais. En effet, entre le XI^e siècle et le XVIII^e siècle, le français a transmis à

français, puis à celui de l'anglais. En effet, entre le XI^e siècle et le XVIII^e siècle, le français a transmis à

l'anglais des milliers de mots au point où l'on peut affirmer que de 50 % à 60 % du vocabulaire anglais est d'origine française et latine. Toutefois, le processus s'est inversé à partir du milieu du XVIII^e siècle et des mots anglais ont alors nourri la langue française. Depuis le milieu du XX^e siècle, la tendance s'est considérablement accélérée à partir, cette fois-ci, des États-Unis d'Amérique. Autrement dit, le français et l'anglais ont toujours été dans une relation d'«emprunteurs mutuels».

On recense dans les dictionnaires français actuels plus de 2500 mots empruntés à l'anglais. Cette liste pourrait considérablement s'allonger dans le cas des lexiques spécialisés. Le développement de la technologie et la domination de l'anglo-américain dans les sciences et les techniques actuelles laissent présager une suprématie considérable de la langue anglaise à l'échelle planétaire. Celle-ci est devenue la *lingua franca* du monde contemporain, c'est-à-dire la langue véhiculaire des communications internationales, tant au plan commercial que culturel, scientifique, technologique et diplomatique (politique).

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette arrivée massive de termes anglais dans la langue française, car il s'agit plus que d'un engouement à l'exemple de ce que le français a vécu avec l'italien au XVI^e siècle. Il y a, bien sûr, la civilisation américaine qui exerce une attraction considérable sur les francophones et transporte avec elle les mots qui véhiculent cette même civilisation. Cependant, on ne peut ignorer certaines causes d'ordre linguistique.

En effet, on sait que l'anglais est une langue germanique (comme l'allemand et le néerlandais) alors que le français est une langue romane (comme l'espagnol et l'italien). D'une part, en raison de l'influence exercée par le français, nous savons que l'anglais est devenu une langue fortement romanisée dans son vocabulaire; d'autre part, le français a été relativement germanisé par le francique lors de la période romane, ce qui explique en partie certaines ressemblances étonnantes entre les langues française et anglaise. De plus, l'anglais, comme le français, a toujours abondamment puisé dans le latin et le grec pour acquérir les mots dont il avait besoin. On peut, en effet, constater aujourd'hui qu'une très large part du vocabulaire scientifique et technique anglais est d'origine gréco-latine, ce qui facilite les acquisitions du français en raison d'affinités naturelles avec les fonds latin et grec.

Henriette Walter et Gérard Walter, deux lexicologues d'origine française, ont effectué une analyse minutieuse de 70 000 mots puisés dans les dictionnaires *Le Petit Larousse* et *Le Petit Robert*. De ce nombre de mots, ils ont relevé 8088 emprunts aux langues étrangères, soit 11 % du corpus. Le nombre des langues prêteuses s'élève à plus de 120. Bien sûr, toutes ces langues n'ont pas la même importance. Ainsi, les mots empruntés à l'anglais (2527) et à l'italien (1077) ne sauraient se comparer à ceux empruntés au swahili (2 mots), au coréen (2 mots) ou à l'iranien (1 mot). Néanmoins, dans tous les cas, ils reflètent la qualité des contacts qu'ont entretenus entre eux les peuples au cours de leur histoire. En ce qui a trait au français, les faits révèlent que ces contacts ont été nettement plus étroits avec l'anglais, l'italien, le germanique ancien (ou francique), l'arabe, l'allemand et l'espagnol. Or, tous les peuples qui parlaient ces langues ont été des voisins immédiats — souvent des adversaires — des Français. Ainsi, la proximité géographique et les conflits militaires ont-ils joué un rôle déterminant.

Le français contemporain est le résultat d'une évolution divergente. D'une part, l'orthographe, la syntaxe fondamentale et la morphologie n'ont à peu près pas changé depuis deux siècles, probablement parce que les usagers n'en ont pas ressenti le besoin. D'autre part, la phonétique et le lexique ont subi de profondes transformations, alors que les différences phonologiques ont encore tendance à se réduire depuis le début du siècle, le vocabulaire est devenu de plus en plus complexe.

Contrairement aux siècles passés, du moins dans les pays de langue maternelle française (France, Belgique, Suisse et Canada), le français n'est plus l'apanage des classes privilégiées; toutes les couches de la population s'expriment maintenant dans une même langue et avec le minimum d'aisance nécessaire. Il est possible que ce phénomène s'accroisse en même temps que se maintiendront et se développeront différentes variétés de français. Lorsque l'unité linguistique est atteinte, il n'est plus nécessaire de poursuivre une uniformisation minutieuse. Néanmoins, maintenant que le français comme langue maternelle n'a jamais été aussi vivant, il doit relever le défi de hausser son statut comme langue seconde au plan international et faire face à la concurrence étrangère, principalement l'anglais, son «vieux compagnon de route». Pour conclure, on peut affirmer que les deux langues officielles du Canada ont des points de similitude qu'elles ont hérités de l'histoire commune de la France et de la Grande-Bretagne.

